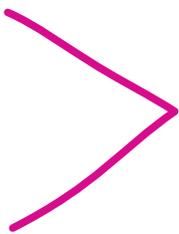


GÉRER LA
2^E PARTIE
DE CARRIÈRE



APRÈS
45 ANS

BRANCHE DE L'AIDE, DE L'ACCOMPAGNEMENT,
DES SOINS ET DES SERVICES À DOMICILE (BAD)

AGENT À
DOMICILE

FICHE **1**

Présentation des **aires
de mobilité** et de **parcours**
possibles pour le métier
d'Agent à domicile



uniformalion

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

NOTICE D'UTILISATION



La cartographie des aires de mobilité identifie des parcours professionnels qui valorisent des compétences acquises par l'expérience dans le métier d'agent à domicile. Les parcours proposés ne se veulent pas exhaustifs. Ils montrent la diversité des métiers possibles à l'intérieur de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile et donnent des exemples de métiers possibles repérés hors de la branche professionnelle.

Ce document :

- aide le salarié à identifier des pistes professionnelles possibles à partir du métier d'agent à domicile,
- est un support au dialogue pour l'employeur si un salarié exprime un souhait de mobilité dans le cadre de l'entretien de deuxième partie de carrière par exemple.

Un premier schéma synthétise les parcours décrits avec une mesure de l'écart entre le métier d'agent à domicile et le métier envisagé en matière de domaines de compétences et de changement d'environnement de travail. Ce schéma est suivi d'une définition de chacun des métiers proposés. Un tableau détaille ensuite pour chaque parcours proposé les principales compétences transférables, quelques compétences fondamentales à acquérir, la nature du changement d'environnement de travail (s'il y a lieu), le diplôme ou actions de formation requis ou conseillés pour accompagner cette mobilité professionnelle.

Les parcours proposés correspondent à des changements d'activités : diversification, acquisition de nouvelles compétences, évolution dans un nouvel environnement de travail. Ils n'impliquent pas forcément de promotion ou de modification de la rémunération.

Quelques définitions utiles à la lecture :

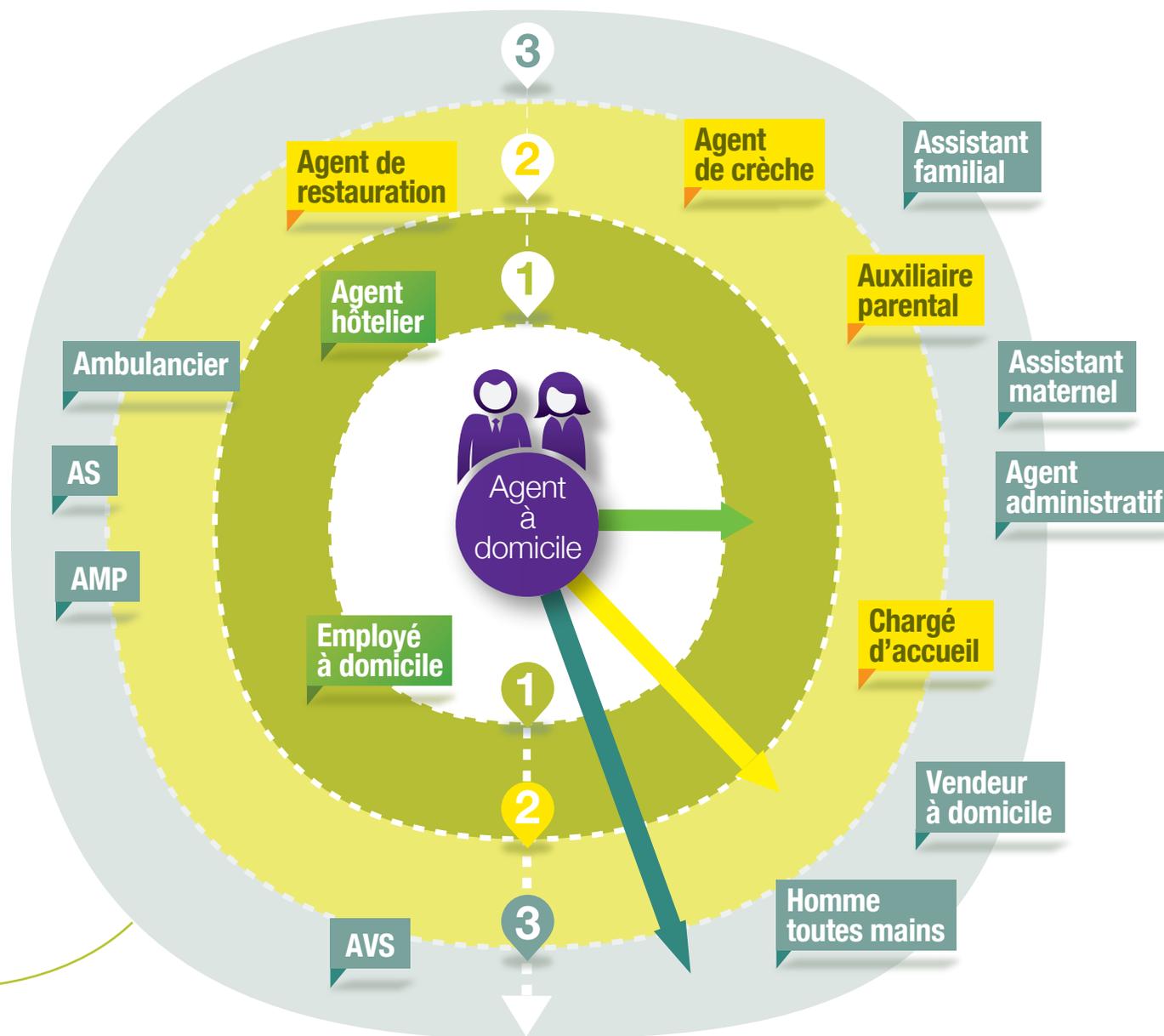
Domaine de compétences : ensemble de compétences de même nature (par exemple : les compétences relationnelles associées à la prise en charge d'un public en difficulté).

Compétence transférable : connaissance ou pratique que j'ai apprise ou utilisée dans mon métier actuel et que je pourrai mettre en œuvre dans le métier visé.

Compétence à acquérir ou à approfondir : connaissance ou pratique que je n'ai pas utilisée dans mon métier actuel et qui sera nécessaire dans le métier visé.

AIRES DE MOBILITE À PARTIR DU MÉTIER D'ORIGINE AGENT À DOMICILE

Les métiers proposés ne sont pas exhaustifs. D'autres parcours peuvent exister. Ces parcours correspondent à des changements d'activités : diversification, acquisition de nouvelles compétences, évolution dans un nouvel environnement de travail. Ils n'impliquent pas forcément de promotion ou de modification de la rémunération.



Degrés de proximité :

- 1 Degré 1 :** approfondissement des compétences.
- 2 Degré 2 :** acquisition nécessaire d'un nouveau domaine de compétences.
- 3 Degré 3 :** acquisition nécessaire de plusieurs nouveaux domaines de compétences, domaine d'application différent, niveau de responsabilité différent.

DÉFINITION DES MÉTIERS CIBLES : MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES, LIEU D'EXERCICE

Agent hôtelier PAGE 8	<p>L'agent hôtelier (ou agent de service hôtelier - ASH) assure sous l'autorité et en coordination avec les infirmiers ou les aides-soignantes, les travaux de nettoyage, de propreté, d'hygiène générale des locaux ainsi que les concours nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie des résidents, à l'exclusion de toute prise en charge à caractère médical ou paramédical.</p> <p>L'agent hôtelier exerce en établissement de santé ou médico-social (EHPAD).</p>
Employé à domicile PAGE 9	<p>L'employé à domicile accompagne des personnes qui ne peuvent plus réaliser seules les actes ordinaires de la vie courante (entretien du logement, des vêtements, du linge...), les aide dans les activités quotidiennes domestiques ou administratives. Il les aide également dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne (par exemple la préparation des repas).</p> <p>L'employé à domicile exerce dans les services d'aide à domicile.</p>
Agent de crèche PAGE 10	<p>Sous la responsabilité d'un éducateur de jeunes enfants ou d'un auxiliaire de puériculture, l'agent de crèche assure l'encadrement et la sécurité d'un groupe d'enfants (0 à 3 ans). Il organise et anime des activités adaptées au développement des enfants (jeux, exercices, ateliers...). Il participe aux tâches courantes de l'établissement (entretien, préparation des repas, organisation...). Il participe avec l'équipe au projet de l'établissement.</p> <p>L'agent de crèche exerce en structure d'accueil collectif (crèche, halte-garderie...).</p>
Agent de restauration PAGE 11	<p>L'agent de restauration travaille en cuisine, suit les approvisionnements ainsi que l'activité du service. Il participe à la production des repas pour les clients, patients ou résidents (selon son lieu d'exercice). Ceux-ci, conçus dans le cadre de la cuisine collective, sont en effet adaptés en fonction du régime, parfois spécifique, de certains patients.</p> <p>L'agent hôtelier exerce soit dans le secteur de la restauration collective, soit dans le secteur de la santé ou médico-social, aussi bien à l'hôpital qu'en clinique ou en maison de retraite.</p>

Auxiliaire parental	<p>L'auxiliaire parental à domicile est chargé de la garde active des enfants à partir de 3 mois, au domicile de leurs parents.</p>
PAGE 12	<p>L'auxiliaire parental accompagne l'enfant dans toutes les étapes de la vie quotidienne en lui assurant éveil et soin.</p>
<p>L'auxiliaire parental exerce au domicile des parents.</p>	
Chargé d'accueil	<p>Le chargé d'accueil est chargé d'accueillir, de renseigner et d'orienter les visiteurs. Il peut aussi les accompagner, si nécessaire, jusqu'à leur lieu de rendez-vous ou les faire patienter. Il peut également avoir des activités éventuelles de secrétariat.</p>
PAGE 13	<p>Le chargé d'accueil exerce dans tous types de secteurs d'activités, en entreprise, dans les administrations ou collectivités.</p>
Agent administratif	<p>L'agent administratif réalise des travaux administratifs ou de secrétariat courants, qui peuvent inclure : l'accueil des visiteurs, le traitement des appels téléphoniques, la réception et l'expédition du courrier, la saisie, le classement et l'archivage de documents, etc.</p>
PAGE 14	<p>L'agent administratif exerce dans tous types de secteurs d'activités, en entreprise, dans les administrations ou collectivités.</p>
Aide médico-psychologique (AMP)	<p>L'aide médico-psychologique (AMP) accompagne des personnes handicapées ou dépendantes au quotidien. Il a également un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien de la communication et de l'expression verbale ou non.</p>
PAGE 15	<p>L'AMP intervient au sein d'une équipe dans les établissements où des personnes ont besoin d'une présence et d'un accompagnement du fait de leur handicap ou de leur dépendance : hôpitaux, maisons d'accueil spécialisées, maisons de retraite...</p>

Aide-soignant (AS)

PAGE 16

L'aide-soignant assiste l'infirmier dans les activités quotidiennes de soins. Il contribue au bien-être des malades ou des personnes dépendantes, en les accompagnant dans tous les gestes de la vie quotidienne et en aidant au maintien de leur autonomie. Il assure auprès des patients, des soins d'hygiène et de confort : toilette, repas, réfection des lits, accueil, installation et transfert des patients...

L'aide-soignant exerce à l'hôpital ou dans un autre établissement de santé (au sein d'une équipe de soins), ou en établissement médico-social (EHPAD...), mais également dans des services de soins infirmiers à domicile.

Ambulancier

PAGE 17

L'ambulancier assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés, dans des véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.

L'ambulancier exerce son activité au sein d'une entreprise privée de transport sanitaire ou d'un établissement de santé.

Assistant familial

PAGE 18

L'assistant familial accueille à son domicile des enfants ou adolescents jusqu'à 18 ans ou de jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, leur prodigue des soins et effectue l'ensemble des tâches nécessaires à leur développement physique, mental et social. L'assistant familial exerce à son domicile.

Assistant maternel

PAGE 19

L'assistant maternel accueille à son domicile, de façon régulière ou occasionnelle, un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans pendant que les parents travaillent. Il veille au bien-être, à l'éducation et à la sécurité des enfants.

L'assistant maternel exerce à son domicile.

Auxiliaire de vie sociale (AVS)

PAGE 20

L'auxiliaire de vie sociale assiste les personnes fragiles, dépendantes ou en difficulté sociale en leur apportant une aide dans l'accomplissement des tâches et des activités de la vie quotidienne, y compris les loisirs, en fournissant un soutien psychologique et social.

L'AVS exerce dans un service d'aide à domicile, ou éventuellement en établissement (EHPAD).

Homme toutes mains

PAGE 21

L'homme toutes mains (ce métier est aussi accessible aux femmes) réalise des activités de petit bricolage (poser une étagère, monter un meuble changer une ampoule...) et éventuellement de petit jardinage (taille de haies et d'arbres, débroussaillage...).

L'homme toutes mains exerce dans les services d'aide à domicile ; en établissement de santé ou médico-social (EHPAD...) ; en entreprise ; en tant qu'indépendant.

Vendeur à domicile

PAGE 22

Le vendeur à domicile effectue le démarchage d'une personne physique au domicile, afin de lui proposer l'achat, la vente, la location, la location-vente... de biens ou de services.

Le vendeur à domicile, selon le statut (agent commercial, indépendant (hors agent commercial), salarié), exerce pour son compte ou pour une entreprise. Le métier est itinérant.

LES PARCOURS LES PLUS PROCHES : PARCOURS DE 1^{ER} DEGRÉ

DEGRÉ 1

Agent à domicile

vers Agent de service hôtelier (EHPAD)

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires de la vie courante
- Effectuer des travaux courants d'entretien de la maison
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance des publics fragilisés, particulièrement personnes âgées
- Connaître les gestes et postures permettant d'aider aux transferts, à la mobilité
- Protocoles d'hygiène et d'entretien au sein d'une collectivité, utilisation du matériel
- Réaliser son activité selon un plan et une organisation prédéfinie
- Outils/méthodes d'enregistrement et de traçabilité des tâches

Changement d'environnement de travail à gérer

Travail en équipe au sein d'une structure.

Formation requise

Formation professionnelle sur les compétences à acquérir.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires de la vie courante
- Effectuer des travaux courants d'entretien de la maison
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Être empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaître les publics dépendants ou fragilisés
- Aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne (hygiène, toilette, etc.)
- Aider à la réalisation de tâches administratives

Changement d'environnement de travail à gérer

Intervention auprès de personnes dépendantes ou fragilisées.

Formation requise

En cours d'obtention du DEAVS (par la formation ou par la VAE)

Ou titulaire de l'un des diplômes suivants :

- BEP Carrières sanitaires et sociales
- BEPA option service, spécialité "service aux personnes"
- BEPA ou CAPA option économie familiale et rurale
- CAP agricole et para-agricole, employé d'entreprise agricole, option Employé familial
- CAP Petite Enfance
- TP (titre professionnel du Ministère du Travail) Assistant de Vie aux familles
- Certificat d'Employé Familial
- BAPAAT (Brevet d'aptitudes professionnelles d'assistant animateur technique)
- CAP Employé technique de collectivité

LES PARCOURS POSSIBLES NÉCESSITANT UN NOUVEAU DOMAINE DE COMPÉTENCES : PARCOURS DE 2^{ÈME} DEGRÉ

DEGRÉ 2

Agent à domicile

vers Agent de crèche

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires de la vie courante
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène et d'entretien
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Être empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaître le public enfant
- Gérer un collectif

Changement d'environnement de travail à gérer

Travail en équipe au sein d'une structure.

Diplôme conseillé

CAP Petite Enfance.
Formation :
600 h de formation théorique et 12 semaines de stage pratique (35 h par semaine) réparties en 3 stages.
Accessible par la VAE, selon l'expérience.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires de la vie courante (savoir préparer des repas...)
- Effectuer des travaux courants d'entretien de la maison
- Savoir respecter des protocoles d'hygiène, de sécurité et d'entretien
- Être empathique dans sa relation à l'autre
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Être autonome dans son activité en respectant les consignes
- Travailler selon un planning tenant compte des besoins des usagers
- Savoir s'adapter à différents publics

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Maîtriser les procédures d'hygiène et de sécurité spécifiques de la restauration collective
- Intégrer des modes opératoires adaptés à un nombre important de repas
- Savoir assembler des produits selon les règles établies
- Connaître les règles de gestion associées à l'activité
- Maîtriser l'utilisation du matériel à disposition
- Respecter la traçabilité des produits

Changement d'environnement de travail à gérer

Changement d'environnement important : travailler dans un collectif de travail, public différent. Compétences transférables plus facilement mobilisables dans un environnement social.

Formation conseillée

Formation professionnelle sur les compétences à acquérir.

Compétences transférables

- Aider les personnes dans les activités ordinaires de la vie courante
- Respecter la confidentialité des informations
- Réagir de manière appropriée selon les situations rencontrées
- Etre autonome dans son activité en respectant les consignes
- Etre empathique dans sa relation à l'autre

Compétences à acquérir ou à approfondir

- Connaissance des principes du développement psychomoteur de l'enfant
- Connaissance des activités d'éveil et de stimulation de l'enfant
- Savoir rassurer et gérer le relationnel avec les parents

Changement d'environnement de travail à gérer

Changement dans le type de milieu familial.
Possibilité d'exercice en garde partagée (garde d'enfants de plusieurs familles, au domicile alternatif de ces familles).

Diplôme(s) conseillé(s)

- CQP Garde d'Enfant (plus de 400 h en alternance)
- Titre Assistant de Vie aux Familles/modules garde d'enfants
- CAP Petite Enfance
- BEP carrières sanitaires et sociales
- Auxiliaire de puériculture
- Agrément d'assistant maternel.
Accessible par la VAE, selon l'expérience.